



## 1. Contexte de l'étude

L'Accord de Paris, adopté en décembre 2015 lors de la COP21, représente un tournant majeur dans la lutte contre le changement climatique. Le Maroc, pays fortement engagé en faveur du développement durable, a rapidement adhéré à cet accord et s'est positionné comme un leader en matière de transition écologique en Afrique et dans le monde arabe.

A cet effet, le Maroc a signé l'Accord de Paris le 22 avril 2016 et l'a ratifié officiellement le 21 septembre 2016. Cette ratification a confirmé la volonté du pays de limiter le réchauffement climatique et de contribuer aux efforts mondiaux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). L'objectif principal de l'Accord est de maintenir l'élévation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, avec un effort pour la limiter à 1,5 °C.

L'adoption de l'Accord de Paris en 2015 a introduit deux nouvelles approches coopératives fondées sur le marché :

- Le premier mécanisme qui représente un cadre comptable pour le transfert des résultats d'atténuation transférés au niveau international (ITMO), y compris les réductions ou les absorptions d'émissions générées et transférées dans le cadre de systèmes de crédits conçus de manière bilatérale, en vertu de l'article 6.2 ;
- Le mécanisme de l'article 6.4 ou Mécanisme de crédit de l'Accord de Paris (MCAP) est un mécanisme de marché régi par l'ONU, calqué sur le MDP.

Toutes les Parties souhaitant participer à des approches coopératives en vertu de l'article 6.2 doivent disposer d'un registre ou avoir accès à un registre pour suivre et comptabiliser l'autorisation, le transfert et le retrait des ITMO.

## 2. Présentation du projet CBIT

Le projet de l'Initiative de Renforcement des Capacités pour la Transparence (CBIT) a la vocation de renforcer le système de transparence du Maroc en matière de changement climatique en créant un environnement institutionnel favorable pour assurer des engagements durables des principales parties prenantes, en renforçant les capacités et les compétences, en développant des outils appropriés, des méthodologies et en renforçant l'infrastructure du système d'information.

Dans ce cadre, le projet CBIT a pour objectif d'établir les conditions préalables pour un cadre de transparence renforcé au Maroc en soutenant les efforts déjà engagés par le pays. Il œuvre au développement d'un Cadre de Transparence intégré pour la planification et le suivi de la mise en œuvre de la CDN et ce conformément aux engagements internationaux du pays. En outre, le projet vient également en appui à de la CDN au niveau territorial en développant des systèmes MRV sous-nationaux et en renforçant les capacités de deux régions pilotes.

Les résultats attendus sont :

- Une gouvernance intégrée pour soutenir le système national de suivi et de comptabilisation des progrès vers la mise en œuvre de la CDN est établie,
- Le cadre de gouvernance des NDC est piloté dans deux régions sub-nationales,
- Les capacités de comptabilisation et de reporting des GES sont renforcées,
- Les capacités de planification et de suivi des actions d'atténuation et d'adaptation sont renforcées par le biais de nouveaux outils méthodologiques et de guides ;
- Les capacités MRV du support sont renforcées, notamment en matière de financement, de transfert de technologie et de renforcement des capacités.

Le projet intègre les deux principales composantes suivantes :

- **Composante 1** : est axée sur le renforcement de la gouvernance du cadre de transparence de la CDN. Elle vise à établir un cadre de gouvernance adéquat qui peut soutenir efficacement le déploiement du système MRV national. Cette composante vise également à piloter le processus à deux niveaux infranationaux, conformément à la mise en œuvre territoriale de la CDN ;
- **Composante 2**: est dédiée au renforcement des capacités techniques nécessaires à la mise en place d'un Système MRV National intégré et robuste en se basant sur la plateforme MRV en ligne, à travers l'amélioration du reporting des inventaires des GES, de la planification sectorielle des actions d'atténuation, le suivi et le reporting de l'impact des actions d'atténuation et du soutien.

### **3. Objectifs de la consultation**

L'objectif principal de cette consultation est d'élaborer un cahier des charges détaillé pour la mise en place d'un registre national conforme aux exigences de l'Article 6.2 et 6.4 de l'Accord de Paris, incluant :

- La définition des fonctionnalités requises
- L'architecture technique et les exigences de cybersécurité
- Les aspects réglementaires et institutionnels
- L'interopérabilité avec d'autres systèmes nationaux et internationaux.

#### **NB :**

Une autre consultation est lancée pour l'élaboration des spécifications techniques pour un registre national relatif au marché volontaire. A cet effet, et pour assurer une cohérence aux spécifications techniques, les mandataires des deux consultations sont sollicités à échanger entre eux. Ces échanges seront facilités par le Département du Développement Durable, la Direction du Projet et la Coordination du Projet.

### **4. Description des missions**

Pour répondre aux objectifs spécifiques de l'étude, le prestataire doit accomplir les missions suivantes :

#### **Mission 1 : Cadrage et Validation de l'approche méthodologique**

Il s'agit de la phase de cadrage de l'étude. Le consultant est appelé à organiser une réunion pour la présentation de son approche méthodologique. Les participants fourniront leurs recommandations pour orienter et faciliter la réalisation des activités de la consultation. La réunion peut être organisée en format présentiel ou distanciel.

#### **Livrables de la mission 1**

- Approche méthodologique et Chronogramme de réalisation des activités
- Compte-rendu de la réunion de cadrage

## Mission 2 : Revue documentaire et analyse des bonnes pratiques internationales

### Activité 2.1 : Examen des exigences techniques et réglementaires

Dans le cadre de cette activité, le mandataire doit analyser les exigences techniques et réglementaires de la CCNUCC dans le cadre du développement et de la mise en œuvre du registre national relatif à l'article 6.2 et 6.4. Parmi les exigences à considérer on peut citer :

#### Exigences techniques

- **Interopérabilité** : Le registre doit être capable d'échanger des informations avec d'autres registres nationaux et l'infrastructure centrale de la CCNUCC.
- **Traçabilité** : Il doit permettre le suivi des transferts d'ITMO (Internationally Transferred Mitigation Outcomes) et des crédits en enregistrant chaque transaction de manière unique et infalsifiable.
- **Évitement du double comptage** : Le système doit garantir l'intégrité des données pour éviter que les réductions d'émissions ne soient comptabilisées plusieurs fois.

#### Exigences réglementaires

- **Transparence et rapports à la CCNUCC** : Les Parties doivent déclarer les transactions d'ITMO dans leurs bilans biennaux de transparence (BTR).
- **Approbation et supervision nationale** : Un cadre réglementaire national doit être mis en place pour encadrer les échanges d'ITMO et garantir leur conformité.

### Activité 2.2 : Benchmark international

Afin de compléter la revue documentaire et l'analyse des exigences réalisées dans le cadre de l'activité 2.1, le mandataire est sollicité à compléter son analyse par un benchmark international sur les expériences des pays ayant déjà mis en place un registre carbone (ex. Suisse, Singapour, Pérou, etc.). Le benchmark devra intégrer au moins 4 pays pour enrichir l'analyse et orienter la structure et les fonctionnalités du registre à développer.

Le benchmark portera sur une analyse des plateformes existantes et des outils de suivi des crédits carbone, de préférence dans le cadre de dispositifs dédiés à l'article 6.2 et 6.4, mais aussi pour d'autres systèmes utilisés dans le cadre des marchés carbone. (Ex. systèmes de suivi des marchés volontaires, registre européen du système d'échange de quotas d'émission).

Le benchmark doit dégager des recommandations en matière du dispositif à considérer pour le cas du Maroc.

Livrables de la mission 2
<p>Rapport décrivant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les exigences techniques et réglementaires de la CCNUCC dans le cadre du développement et de la mise en œuvre du registre national relatif à l'article 6.2 et 6.4</li><li>• Benchmark international des pays et de leurs registres, avec option /scénario approprié pour le cas du Maroc.</li></ul>



## Mission 3 : Identification des besoins et des exigences nationales

Dans le cadre de cette mission, le mandataire doit recenser les cadres réglementaires et institutionnels applicables, et identifier les besoins en matière de renforcement des cadres disponibles.

Il analysera également les besoins spécifiques des acteurs clés du registre à développer (ministères, régulateurs, entreprises), et ce afin de prendre en considération les besoins et d'en tenir compte lors de l'élaboration du cahier des spécifications techniques.

Enfin, le prestataire est également sollicité à considérer dans son analyse les infrastructures et plateformes existantes, notamment la plateforme de transparence nationale, et d'analyser les modalités d'interopérabilité dans ce cadre.

<b>Livrables de la mission 3</b>
----------------------------------

- |   |
|---|
| 1) Rapport exhaustif sur les besoins du Maroc et des exigences nationales |
|---|

## **Mission 4: Définition des spécifications techniques du registre et développement**

### **Activité 4.1 : Définition des fonctionnalités du registre**

Cette mission portera sur la réalisation d'activités menant vers l'élaboration du cahier des spécifications techniques. Dans ce cadre, le mandataire est sollicité à effectuer les tâches suivantes :

#### **Définition des fonctionnalités du registre**

- Enregistrement des ITMOs/crédits : création, suivi et gestion des unités
- Gestion des transactions : transferts, annulations et retraits
- Interopérabilité avec d'autres registres nationaux et internationaux
- Mécanismes de traçabilité pour garantir l'intégrité et éviter le double comptage
- Reporting et vérification pour la transparence des échanges.

#### **Définition de l'architecture technique**

- Sélection des technologies adaptées (bases de données, blockchain, API d'interopérabilité, cybersécurité)
- Définition des protocoles d'accès et de gestion des droits des utilisateurs.

#### **Élaboration des exigences de cybersécurité et conformité réglementaire**

- Identification des risques liés à la fraude et à la cybersécurité
- Définition des protocoles de sécurité et mesures de protection des données
- Conformité avec les réglementations marocaines et internationales en matière de protection des données et d'échanges de crédits carbone.

#### **Définition du modèle de gouvernance et des responsabilités**

- Structuration de l'entité responsable de la gestion du registre (ex. ministère, agence dédiée).
- Définition des rôles des acteurs impliqués (autorité de régulation, opérateurs privés, vérificateurs indépendants).
- Modalités d'audit et de supervision du registre.

#### **NB :**

Il est important de noter que les éléments susmentionnés sont fournis à titre indicatif et que le mandataire devra enrichir les fonctionnalités en se basant sur les exigences internationales et nationales ainsi que les besoins identifiés précédemment.
---

### **Activité 4.2 : Elaboration du cahier des spécifications techniques et validation**

Dans le cadre de cette activité, le mandataire élaborera le cahier des spécifications techniques, en se basant sur les résultats des activités précédentes. Le livrable devra intégrer un modèle conceptuel du registre et préciser les différentes composantes et les fonctionnalités, y compris l'interopérabilité avec d'autres systèmes.

Le cahier développé sera présenté à la validation en vue de collecter les observations pour assurer les derniers ajustements, le cas échéant.

Le cahier des spécifications techniques sera également accompagné par un plan de mise en œuvre, comportant une feuille de route, un budget estimatif ainsi que des recommandations pour faciliter la mise en œuvre.

**NB :**

Les frais de l'organisation logistique seront pris en charge par le projet et ne doivent pas figurer dans l'offre financière du prestataire.

<b>Livrables de la Mission 4</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Cahier des prescriptions techniques du registre national (version provisoire) ;</li><li>- Présentation et compte rendu de la réunion / l'atelier de validation ;</li><li>- Cahier des prescriptions techniques du registre national (version finale) + estimation du budget + feuille de route.</li></ul>

## 5. Livrables

Les livrables de l'étude sont récapitulés ci-dessous :

<b>Mission</b>	<b>Livrables</b>	<b>Date de remise des livrables<sup>1</sup></b>
<b>Mission 1</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Approche méthodologique et planning de réalisation des activités</li><li>• Compte-rendu de la réunion de cadrage</li></ul>	Après 1 semaine
<b>Mission 2</b>	Rapport décrivant : <ul style="list-style-type: none"><li>• Les exigences techniques et réglementaires de la CCNUCC dans le cadre du développement et de la mise en œuvre du registre national relatif à l'article 6.2 et 6.4</li><li>• Benchmark international des pays et de leurs registres, avec une option/scénario approprié pour le cas du Maroc.</li></ul>	Après 3 semaines
<b>Mission 3</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rapport sur les besoins du Maroc et des exigences nationales</li></ul>	Après 5 semaines
<b>Mission 4</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cahier des prescriptions techniques du registre national (version provisoire) ;</li><li>• Présentation et compte rendu de la réunion de validation ;</li><li>• Cahier des prescriptions techniques du registre national (version finale) + estimation du budget + feuille de route.</li></ul>	Après 10 semaines  Après 10 semaines

**NB :**

**Il est à noter que la logistique concernant l'organisation des réunions sera prise en charge par le Projet CBIT et ne doit pas figurer dans l'offre financière du bureau d'études.**

Tous les livrables provisoires et finaux sont à fournir en version électronique modifiable (word, ppt, excel).

**Les versions finales seront soumises en version papier (3 exemplaires).**

<sup>1</sup>A compter de la date de la signature du contrat

**Par ailleurs, le prestataire est tenu de fournir :**

- La liste bibliographique de tous les documents et références qui ont servi à la réalisation de chaque mission ;
- Les données et les documents collectés classés dans clé usb ou un dossier de partage.

## **6. Durée des travaux**

La durée de la prestation est de 2,5 mois. Le contrat s'étendra du mois Avril 2025 au mois de Juin 2025.

Le contrat sera conclu pour un total forfaitaire de 40 Hommes/Jour<sup>2</sup> maximum.

## **7. Profils des experts**

Pour la réalisation de la présente étude, une équipe pluridisciplinaire composée de trois experts doit être mobilisée.

Les experts doivent disposer des qualifications suivantes :

### **Profil 1 : Expert International - Spécialiste en Marchés Carbone et Article 6 de l'Accord de Paris**

**Formation :** Master ou Doctorat en Droit de l'environnement, Economie de l'environnement, Politiques climatiques ou un domaine similaire.

**Expérience :** Au moins 12 ans d'expérience dans des domaines liés à l'objectif de la consultation

#### **Compétences clés :**

- Expertise approfondie en marchés carbone et mécanismes de marché sous l'Article 6 de l'Accord de Paris.
- Expertise en conception et gestion de systèmes d'information pour la gestion de crédits carbone ou d'unités d'atténuation.
- Connaissance des exigences internationales de la CCNUCC relatives aux systèmes de suivi des ITMOs et aux marchés carbone (cadre, réglementation, gouvernance).
- Expérience avérée dans la mise en place de registres de crédits carbone, avec une capacité à définir les critères techniques et de traçabilité des unités de réduction des émissions.

#### **Responsabilités :**

- Fournir une analyse comparative des pratiques internationales en matière de registres carbone.
- Guider la définition des exigences fonctionnelles et techniques du registre marocain, en s'appuyant sur des meilleures pratiques mondiales.
- Conseiller sur l'architecture du registre et son intégration dans le cadre mondial des échanges d'unités carbone.
- Apporter une expertise sur les processus de validation, de certification et de suivi des ITMOs/crédits.

### **Profil 2 : Expert International Juriste - Spécialiste en Droit Climatique et/ou Droit des Marchés Carbone**

**Formation :** Master ou Doctorat en Droit public, Droit de l'environnement, Sciences politiques, Gestion publique ou un domaine similaire.

<sup>2</sup> Le nombre d'hommes/jour est donné à titre indicatif pour comparer les offres reçues.

**Expérience :** Au moins 12 ans d'expérience dans des domaines liés à l'objectif de la consultation

**Compétences clés :**

- Expertise en droit climatique international et droit des marchés carbone : connaissance approfondie des engagements internationaux, des mécanismes de l'Accord de Paris (y compris l'Article 6) et des réglementations locales concernant la gestion des transferts internationaux d'unités d'atténuation (ITMOs).
- Connaissance des normes et des principes juridiques relatifs à la propriété, à la traçabilité et à la vérification des crédits carbone dans un cadre national et international.
- Compétences en législation environnementale et en droit public, avec une bonne compréhension des politiques et réglementations nationales marocaines relatives aux changements climatiques, à la protection de l'environnement et aux accords climatiques internationaux.

**Responsabilités :**

- Conseiller sur les questions juridiques liées à la mise en place du registre, notamment les réglementations locales et la conformité avec les engagements internationaux du Maroc.
- Analyser et garantir la conformité légale du système de gestion des ITMOs avec les lois nationales et internationales, y compris les mécanismes d'échange de crédits et de traçabilité.
- Conseiller sur les questions de gouvernance juridique, y compris la gestion des droits de propriété et de confidentialité des données et des transactions.

**Profil 3 : Expert National - Spécialiste en Gouvernance et/ou changement climatique**

---

**Formation :** Master ou Doctorat en Droit public, Droit de l'environnement, Sciences politiques, Gestion publique, environnement, changement climatique, ou un domaine similaire.

**Expérience :** Au moins 12 ans d'expérience dans des domaines liés à l'objectif de la consultation

**Compétences clés :**

- Excellente connaissance du cadre législatif, institutionnel et stratégique marocain en matière de changements climatiques
- Expérience dans la gestion des systèmes nationaux de suivi des émissions notamment dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre
- Compétences en coordination interinstitutionnelle, avec la capacité d'agir comme facilitateur entre les ministères concernés, les autorités de régulation et les acteurs privés.
- Expertise dans la mise en œuvre des engagements nationaux relatifs à l'Accord de Paris et dans le développement et le suivi des politiques climatiques du Maroc, dans le rapportage dans le cadre des engagements avec la CCNUCC.

**Responsabilités :**

- Conseiller sur la structure institutionnelle et la gouvernance du registre national, en particulier sur les rôles des ministères, des agences et des autres parties prenantes.
- S'assurer que le registre national soit conforme aux réglementations locales et aux engagements du Maroc vis-à-vis de la CCNUCC.
- Identifier les infrastructures existantes pouvant être intégrées et proposer des solutions pratiques pour l'implémentation du registre dans le contexte marocain.
- Faciliter la collaboration interinstitutionnelle et assurer l'adaptation du cahier des charges aux réalités locales.

### Le chef d'équipe sera responsable de :

- Orienter le processus de consultation ;
- Décider, en collaboration avec le DNP et la CNP, des approches à adopter en cas de nécessité ;
- Diriger et superviser l'élaboration des différents livrables de l'étude ;
- Organiser les consultations/ateliers programmés et veiller à leur réussite ;
- Assurer la synergie avec d'autres projets pertinents ;
- Assurer la gestion ponctuelle et efficace des activités telles que programmées ;
- Superviser la documentation de l'étude et son archivage.

L'Administration se réserve le droit de solliciter la mobilisation d'autres profils d'experts si les besoins de l'étude l'exigent.

### 8. Présentation de l'offre du contractant

Le prestataire est tenu de présenter les documents suivants :

- **Offre technique détaillant :**
  - a. CV de(s) expert(s);
  - b. Étapes et calendrier de mise en œuvre ;
  - c. Approche méthodologique de travail.
- **Offre financière :**
  - a. Une offre financière détaillée spécifiant le nombre d'H/J par étape de chaque phase.  
L'offre financière doit être datée et signée.

### 9. Évaluation des offres

L'évaluation des offres se déroulera en deux temps :

- **Étape 1 : Analyse technique comparative des offres :**

Cette étape consiste à analyser les CV et l'expérience des candidats. Les CV remplissant les conditions de profil demandées seront retenus pour l'analyse financière.

Critères	Note Max
<b>Méthodologie : 30 points</b>	
<b>Très améliorée et innovante :</b> une méthodologie offrant une valeur ajoutée et faisant ressortir un modèle marocain très attrayant et la portée des acteurs clés <b>(30 points)</b>	<b>30/30</b>
<b>Améliorée :</b> un très bon niveau de détail, approche présentée qui répond parfaitement aux TDRs, pertinence de l'approche présentée, chronogramme détaillé des activités <b>(20 points)</b>	<b>20/30</b>
<b>Simple :</b> Un niveau de détail moyen, Simple reprise des éléments des TDRs, manque d'investigation <b>(10 points)</b>	<b>10/30</b>
<b>Non conforme :</b> Ne répond pas aux TDRs, omission d'éléments clés des TDRs <b>(0 points)</b>	<b>0/30</b>
<b>Chronogramme 10 points</b>	
<b>Conforme aux T.d.R. et permettant de réaliser la prestation avec la qualité requise et dans les</b>	<b>10/10</b>

Critères	Note Max
<p><b>délais (10 points)</b></p> <p><b>Non conforme aux T.d.R. et ne garantissant pas l'atteinte des objectifs escomptés (0 points)</b></p>	<p><b>0/10</b></p>
<p><b>Profil de/des experts proposés : 60 points.</b></p> <p><b>Profil 1 : Expert International - Spécialiste en Marchés Carbone et Article 6 de l'Accord de Paris (20 points)</b></p> <p><b>Formation :</b> Master ou Doctorat en Droit de l'environnement, Economie de l'environnement, Politiques climatiques ou un domaine similaire (2points)</p> <p><b>Expérience :</b> Au moins 12ans d'expérience dans des domaines liés à l'objectif de la consultation (2points)</p> <p><b>Compétences clés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Expertise approfondie en marchés carbone et mécanismes de marché sous l'Article 6 de l'Accord de Paris (4 points, 1 point par référence)</li> <li>○ Expertise en conception et gestion de systèmes d'information pour la gestion de crédits carbone ou d'unités d'atténuation (4 points, 1 point par référence)</li> <li>○ Connaissance des exigences internationales de la CCNUCC relatives aux systèmes de suivi des ITMOs et aux marchés carbone (cadre, réglementation, gouvernance) (4 points, 1 point par référence)</li> <li>○ Expérience avérée dans la mise en place de registres de crédits carbone, avec une capacité à définir les critères techniques et de traçabilité des unités de réduction des émissions (4 points, 1 point par référence)</li> </ul> <p><b>Profil 2 : Expert International Juriste - Spécialiste en Droit Climatique et/ou Droit des Marchés Carbone (20 points)</b></p> <p><b>Formation :</b> Master ou Doctorat en Droit public, Droit de l'environnement, Sciences politiques, Gestion publique ou un domaine similaire. (4 points)</p> <p><b>Expérience :</b> Au moins 12 ans d'expérience dans des domaines liés à l'objectif de la consultation (4 points)</p> <p><b>Compétences clés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Expertise en droit climatique international et droit des marchés carbone : connaissance approfondie des engagements internationaux, des mécanismes de l'Accord de Paris (y compris l'Article 6.2) et des réglementations locales concernant la gestion des transferts internationaux d'unités d'atténuation (ITMOs). (4points, 1 point par référence)</li> <li>○ Connaissance des normes et des principes juridiques relatifs à la propriété, à la traçabilité et à la vérification des crédits carbone dans un cadre national et international. (4 points, 1 point par référence)</li> <li>○ Compétences en législation environnementale et en droit public, avec une bonne compréhension des politiques et réglementations nationales marocaines relatives aux changements climatiques, à la protection de l'environnement et aux accords climatiques internationaux. (4 points, 1 point par référence)</li> </ul> <p><b>Profil 3 : Expert National - Spécialiste en Gouvernance et/ou changement climatique (20 points)</b></p> <p><b>Formation :</b> Master ou Doctorat en Droit public, Droit de l'environnement, Sciences politiques, Gestion publique, environnement, changement climatique, ou un domaine similaire. (4 points)</p> <p><b>Expérience :</b> Au moins 12 ans d'expérience dans des domaines liés à l'objectif de la consultation (4 points)</p>	<p><b>20</b></p> <p><b>20</b></p> <p><b>20</b></p>

Critères	Note Max
<p><b>Compétences clés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Excellente connaissance du cadre législatif et institutionnel marocain en matière de changements climatiques, de politique énergétique et de régulation des marchés carbone. (4 points, 1 point par référence)</li> <li>○ Expérience dans la gestion des systèmes nationaux de suivi des émissions notamment dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre (4 points, 1 point par référence)</li> <li>○ Compétences en coordination interinstitutionnelle, avec la capacité d'agir comme facilitateur entre les ministères concernés, les autorités de régulation et les acteurs privés. (4 points, 1 point par référence)</li> <li>○ Expertise dans la mise en œuvre des engagements nationaux relatifs à l'Accord de Paris et dans le développement et le suivi des politiques climatiques du Maroc, dans le rapportage dans le cadre des engagements avec la CCNUCC. (5 points, 1 point par référence)</li> </ul>	
<b>Total</b>	<b>100</b>

**NB:**

Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu :  
→ Une note technique inférieure à la note technique minimale de 60 points qui représente 70% de la note maximal des offres techniques (100 points).

• *Etape 2 : Analyse financière comparative des offres :*

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins distante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$F = 100 \times (P_{min}/P)$ , tel que :  
P : Prix de l'offre  
Pmin : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disante.

• *Etape 3 : Analyse technico-financière :*

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

→70% pour l'offre technique  
→30% pour l'offre financière  
 $N = 0,7 * T + 0,3 * F$

**Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.**

## 10. Dépôt des offres

Les offres peuvent être :

- Déposées au bureau de la **Coordination du Projet CBIT (Bureau 328 et 324)** au Département du Développement Durable - Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable (voir adresse ci-dessous) ;
- Envoyées par mail à l'adresse suivante : [cbit.maroc@gmail.com](mailto:cbit.maroc@gmail.com)
- Envoyées par voie postale à l'adresse ci-dessous :

**Coordination du Projet CBIT – Bureau 328 et 324**

**Département du Développement Durable**

**Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable**

**Adresse : N°9, Avenue Al Araar, Bureau 326 et 324, 3<sup>ème</sup> étage**

**420/1 Secteur 16, Hay Riad, Rabat**

**Au plus tard le 17 avril 2025, avant midi**

Les offres doivent spécifier l'objet de la consultation, tel que précisé ci-dessous :

**Appel à consultation relatif au développement d'un cahier de spécifications techniques pour le registre national du Maroc dans le cadre de l'Article 6 de l'Accord de Paris**

**Projet « Développement d'un cadre de transparence intégré pour la planification et le suivi de la CDN »**